

Enquête publique contribution Projet éolien de VAUCHAMPS

A l'attention de Monsieur Christian TREVET, commissaire enquêteur de la part d'une habitante demeurant 7 kms de distance et à 224m d'altitude du projet de 4 éoliennes de 180m sur un plateau de 210m. Visibilité assurée. Merci de prendre en compte mes observations contre ce projet.

Les villages de crête de la Vallée du petit Morin sont envahis. Montmirail (7 éoliennes installées) Vauchamp (4 en projet) Boissy-Vauchamps (4 en projet) Fromentières (6 en projet), Charleville (4 installées+6 en projet) La Villeneuve (4 installées) Corfélix (3 installées) Soigny (4 installées) Le Gault (2 installées)

Le 28 septembre dernier les délégués ont voté un avis favorable pour les projets de VAUCHAMPS et de FROMENTIERES (20 sur 28 et 22 sur 29)

COMMUNES	NOMBRE DE DÉLÉGUÉS
BERGERES SOUS MONTMIRAIL - CORFELIX - CORROBERT- JANVILLIERS - MARGNY - MECRINGES - MORSAINS - RIEUX - SOIZY-AUX-BOIS - LE THOULT-TROSNAV - TREFOLS - VERDON - LE VEZIER - LA VILLENEUVE LES CHARLEVILLE	1
BOISSY-LE-REPOS - CHARLEVILLE - FROMENTIERES - VAUCHAMPS	2
LE GAULT-SOIGNY	3
MONTMIRAIL	16

14 voix pour les petites communes, + 5 pour les plus grandes et 16 pour Montmirail = 35 votants

Pour la seule CCBC de 20 communes (communauté de communes de la Brie Champenoise) 24 éoliennes installées et les maires votent encore en majorité POUR les projets. Leur motivation principale c'est sûrement les 50% de recettes fiscales.

Figure 208 : estimations des recettes fiscales du projet éolien de Vauchamps

	Vauchamps	EPCI CC de la Brie Champenoise	Département Marne	Région	Etat	Total
Taxe foncière	6 025 €	10 561 €	18 099 €	- €	1 041 €	35 726 €
CFE	- €	7 106 €	- €	839 €	213 €	8 158 €
CVAE	- €	2 348 €	4 297 €	2 476 €	66 €	9 186 €
IFER	26 640 €	66 600 €	39 960 €	- €	3 996 €	137 196 €
Retombées fiscales annuelles	32 665 €	86 615 €	62 355 €	3 314 €	5 316 €	190 266 €
Total taxe d'aménagement perçue	625 €		775 €			1 399 €

Source : VALOREM

L'impact financier du projet éolien de Vauchamps sera donc très positif durant la phase d'exploitation.

Par contre la péréquation qui vise à favoriser l'égalité entre les collectivités territoriales prendra en compte les ressources provenant des éoliennes et le résultat sera-t-il aussi satisfaisant que prévu ?

Le 20/9/23

Objet : Une commune perd ses dotations de péréquation et n'est pas la seule.

A l'attention de Mesdames et Messieurs les Maires, Mesdames et Messieurs les Conseillers

Municipaux

Chers élus,

A plusieurs reprises, nous avons évoqué la question au gouvernement d'une sénatrice de Charente, en octobre 2020, concernant la perte de dotations de péréquation d'une commune, par suite de l'implantation d'une usine éolienne sur son territoire. (Texte en annexe de la question et de la réponse). Cette dernière était claire : l'IFER est intégré dans le calcul du potentiel financier de la commune, qui peut ainsi perdre des dotations.

Voici donc en annexe l'illustration de ce fait avec le bulletin municipal de Courcôme qui a perdu 52 000 € de dotation. L'adjoint aux finances parle « d'une opération blanche », ajoutant « mais nous avons les éoliennes ».

Il spécifie que « les promoteurs éoliens s'étaient bien gardés de les informer de cette possibilité » et ajoute que d'autres communes ont fait cette expérience malheureuse. Un fiasco qui aurait pu être évité !

Chers élus, nous comptons sur vous pour être vigilants et protéger nos villages.

L'avis des maires est unilatéral. Souvent leur conseil municipal n'a pas voté et encore moins les habitants de leur commune. Pire certaines communes n'en veulent pas (ni conseil, ni habitants) et les maires approuvent les projets. **Déni de l'avis des habitants.**

Un avis a été donné pour FROMENTIERES alors que l'enquête publique n'a pas débuté.

Article 10 : Les conseils municipaux des communes de Montmirail, Bannay, Margny, Corrobert, Talus-Saint-Prix, Bergères-sous-Montmirail, Congy, Boissy-le-Repos, La Caure, Janvilliers, La Chapelle-sous-Orbais, Orbais-l'Abbaye, Fromentières, Montmort-Lucy, Suizy-le-Franc, Vauchamps, Champaubert, Baye, Corribert, Le Thoult-Trosnay, La Ville-sous-Orbais, Mareuil-en-Brie, Corfélix et Villevenard sont appelés à donner leur avis sur cette demande d'autorisation dès l'ouverture de l'enquête publique.

Cet avis ne sera pris en considération que s'il est exprimé au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture du registre d'enquête.

Déni de la charte UNESCO concernant le vignoble (BAYE et BERGÈRES sous MONTMIRAIL) et tout récemment MONDEMENTt (commémoration de la première victoire de la Marne du 5 au 12 septembre 1914)

Les associations locales incitent à une consultation citoyenne des habitants, à pouvoir organiser des réunions pour informer les habitants, c'est-à-dire à partir de documents officiels apporter d'autres points de vue que celui des commerciaux des multinationales promoteurs. Quelques maires jouent le jeu de la démocratie, les autres font barrage sauf aux promoteurs qui disposent de salles municipales à volonté pour exposer leur projet mais les associations NON.

Qui va faire respecter la démocratie et la législation en France ?



La charte UNESCO n'est pas respectée ; nous sommes en zone d'exclusion éolienne. Elle concerne les aires proches des 320 communes de la zone d'engagement dont BERGÈRES sous MONTMIRAIL (vignes de Boutavent à 4,3 kms).

Qui peut m'expliquer comment une éolienne de 180 mètres élevée à 210 mètres ne pourra se voir de Boutavent altitude 200 mètres (Google earth) ?

L'enquête publique Les Rieux (VAUCHAMPS BOISSY) close l'an passé s'est terminée avec un avis défavorable de M. Le commissaire enquêteur.

Et VAUCHAMPS persiste contre l'avis de l'UNESCO, SGV, INAO, MRAE. Un peu de cohérence serait la bienvenue.

 **France**

Date d'inscription : 2015

Critères : (iii)(iv)(vi)

Bien : 1 101,72 ha

Zone tampon : 4 251,16 ha

Dossier : 1465

N49 4 39 E3 56 46

De plus, il ne faudrait pas gâcher la possibilité d'extension en cours du vignoble à BOISSY et LE THOULT.

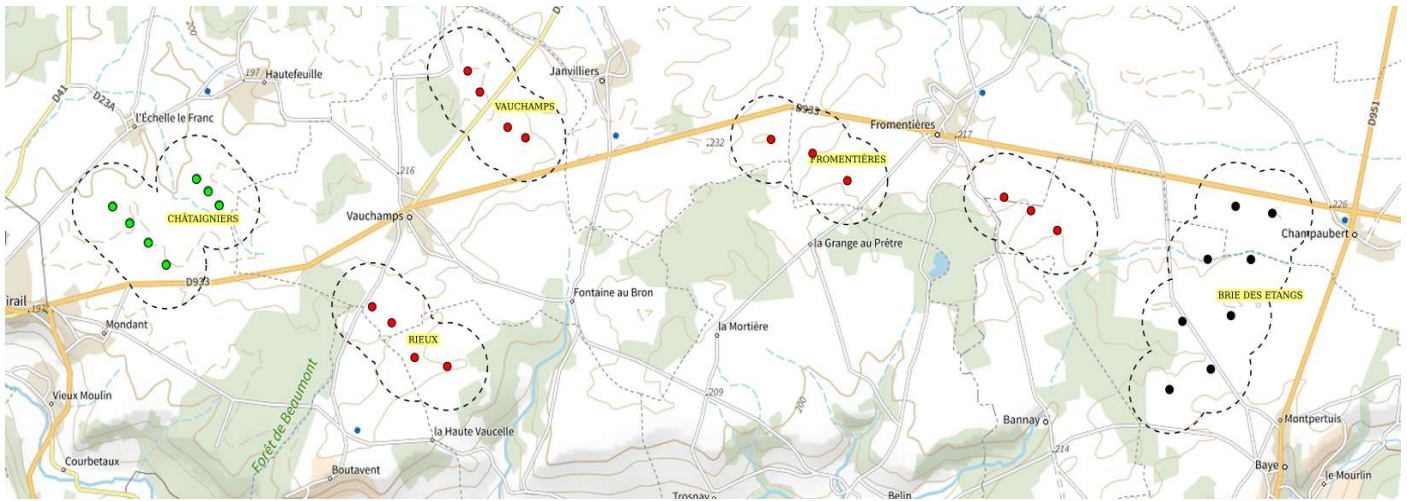
Comment le promoteur peut écrire ceci ?

- Le projet n'est pas visible depuis les secteurs viticoles des Coteaux Historiques, labellisé Patrimoine Mondial de l'UNESCO, ni depuis les secteurs viticoles des vallées de la Marne et du Surléon.

La RD 933 pénétrant la Marne à partir de la Seine et Marne et PARIS est un axe d'arrivée du tourisme œnologique, circuits napoléoniens (un parc éolien à chaque monument commémoratif d'une bataille) et de la Grande Guerre.

Déjà la Haute Epine et Montmirail, puis Vauchamps 4 éoliennes de chaque côté, puis Fromentières avec 6 éoliennes de chaque côté du village, puis 8 à Champaubert Baye

Voir l'extrait de carte DREAL ci-après, c'est un bel exemple de **mitage éolien**. Moins de 7 éoliennes par projet pour bénéficier des tarifs de rachats imposés à EDF. Pas possible de connaître le chiffre pour ce projet VALOREM car le plan de financement n'est pas dans l'étude d'impact. 7 éoliennes et plus c'est la loi du marché de l'offre et la demande donc plus risqué pour les développeurs.



Pensez-vous que nous gagnerons en notoriété avec un axe touristique industriel ?

Nous sommes au croisement de toutes les routes du CHAMPAGNE

Qui peut me montrer des dépliants touristiques ou un documentaire sur la Champagne avec des éoliennes ?

Si elles sont évitées c'est qu'elles ne sont pas porteuses de l'attrait touristique.

Hier je suis allée au Monument américain de Château Thierry et j'ai pu compter des éoliennes de la Haute Epine de 150m de hauteur à presque 20kms.

Ne les verra-t-on pas des vallées viticoles comme l'affirme le promoteur ?

Figure 230 : Tableau synoptique étudiant les impacts visuels depuis les secteurs viticoles

Secteur viticole	Reconnaissance	Distance par rapport à l'éolienne la plus proche	Photomontages Coupes	Observations	Interactions visuelles présentes	
					Visibilité	Covisibilité
Coteaux historiques (Cumières, Hautvillers, Dizy, Champillon, Ay, Mareuil-sur-Ay)	Patrimoine mondial de l'Unesco +++	31 km		Le projet éolien est situé à l'extérieur des zones dites de «vigilances»	non	non
Vallée viticole de la Marne	Entité paysagère emblématique ++	18 km	N°120 Coupes AA' et BB'	Absence d'interaction en raison du relief.	non	non
Côte des Blancs	Entité paysagère emblématique ++	25,5 km	Coupe CC'	Absence d'interaction en raison du relief.	non	non
Côte du Sézannais	Entité paysagère emblématique ++	17,7 km		Absence d'interaction en raison du relief.	non	non
Vallée du Surlémin	Dominante viticole de la vallée du Surlémin en aval d'Orbais-l'Abbaye +	9 km	N°116, 117, 118, 119 Coupes AA' et BB'	Les différents photomontages réalisés sur les coteaux viticoles de la vallée du Surlémin ne révèlent pas de visibilité du projet	non	non
Secteur viticole de la vallée du Petit-Morin	Parcellaire viticole inséré dans le secteur paysagère de la Brie-Champenoise. Secteur viticole peu lisible actuellement, imbriqué entre des parcelles boisées.	5 km	N°32, 36, 206, 209, 137 Coupes AA' et BB'	Impact visuel modéré avec la vallée du Petit-Morin. Covisibilité furtive avec le parcellaire viticole. Les éoliennes sont reléguées en arrière-plan sans effet de concurrence visuelle.	non	oui

■ Conclusion

Côté habitants de VAUCHAMPS et JANVILLIERS :

Quel est leur droit au paysage puisqu'ils ne sont pas consultés ?

La visibilité du projet éolien depuis l'aire d'étude rapprochée est bien réelle sans pour autant être omniprésente. Pas un arbre entre éolienne et habitation. Elles feront partie de leur quotidien assurément.

D'un côté les éoliennes de MONTMIRAIL de 127 mètres de hauteur mais à plus de 2 kms de distance (dont le bruit est réel mais moindre) et de l'autre les monstres de 180 mètre à 600, 700, 800 Mètres. Pourront-ils encore ouvrir leurs fenêtres la nuit ?

Les niveaux sonores calculés à puissance maximale au niveau du périmètre de mesure de bruit ne révèlent pas de dépassement des seuils réglementaires définis par l'arrêté du 26 aout 2011 (70B(A) de jour, 60 dB(A) de nuit) : en effet les niveaux de bruit ambiant sur le périmètre de mesure de bruit sont inférieurs à 55,5 dB(A), donc très largement inférieurs aux valeurs limites de 70 dB(A)

Mon lave-vaisselle c'est 42 décibels et je ne le mets pas en route la nuit.

Effets stroboscopiques, flashes la nuit..... Il devient impératif de poser des volets.

Quant aux **ondes électromagnétiques et infrasons**, je laisse à l'appréciation de chacun de vérifier et de s'informer.

Par contre les habitants ont été informés et même au porte à porte pour leur offrir un arbre fruitier déjà en place pour ceux qui ont accepté.

Est-ce légal de mettre en place des mesures d'accompagnement avant l'enquête publique ?

Document en ligne. Ce serait influencer les habitants en offrant des cadeaux avec la mairie en appui. **A VERIFIER**

De mémoire les promoteurs n'ont pas voulu s'engager concernant le parc éolien de la Brie des Etangs pour les travaux d'aménagement du rond-point sous condition suspensive de l'acceptation de ce parc en indiquant que ce sera vu après l'installation des éoliennes. **2 poids 2 mesures.**

Côté habitants des autres villages la hauteur de ces éoliennes est telle qu'elles se verront à plus de 20kms. Personnellement je peux compter de jour celles de Montmirail sur la RD933 à hauteur de CHAMPAUBERT soit presque 20kms de Montmirail. De nuit on compte toutes celles de la CCBC

Les cartes de visibilité dans l'étude d'impact sont trop petites. On n'y voit rien. D'ailleurs tout est minimisé au niveau impact paysages sans concurrence visuelle dit le promoteur. Quel leurre !

Nous pose-t-on la question dans les villages frontaliers si nous voulons subir la vue de ces éoliennes. Bien sûr que non. Habitant un village voisin je n'ai eu aucune information et si je ne faisais pas partie d'associations qui surveillent les projets je ne saurai rien comme tous mes voisins.

Communication bien faible pour des projets à si grand impact humain.

Côté Animaux domestiques avec des constatations inquiétantes

400. C'est le nombre de **vaches mortes** enregistré le 19 décembre 2020 à la **ferme de Didier et Murielle Potiron** depuis 2012. C'est-à-dire depuis la construction du **parc éolien des Quatre seigneurs**, dont une des huit turbines est implantée sur leurs terres.

"On a arrêté de faire pratiquer des autopsies par l'école vétérinaire de Nantes car c'était à nos frais et on avait toujours la même réponse : aucune explication sur la cause de la mortalité".

Didier Potiron Eleveur bovin à Puceul - Gaec de Lody

Les promoteurs et les propriétaires terriens.

Présentation de l'actionariat de VALOREM

Actionnaires	% capital
Actionnaires financiers	33,8%
3i infrastructure plc	28,5%
IRDI	1,1%
FCPR AVENIR ENTREPRISES 1	2,7%
SA GRAND SUD OUEST CAPITAL	1,3%
CREDIT AGRICOLE AQUITAINE EXPANSION	0,2%
Actionnaires individuels	66,2%
Dirigeants & famille	63%
Autres salariés	3,2%
TOTAL	100,0%

Une multinationale

VALOREM le promoteur

Adresse 213, cours Victor Hugo – 33
323 BEGLES CEDEX

3i infrastructure pour 28,5% du capital Créé en 1945, le Groupe 3i est un acteur majeur de l'investissement en capital, en particulier dans les infrastructures. 3i est une société anglaise cotée au London Stock Exchange, présente dans 9 pays, en Europe (avec notamment un bureau à Paris), en Asie et en Amérique

Maître d'ouvrage : VAUCHAMPS ENERGIES, filiale à 100 % de VALOREM SARL

ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à mille euros (1 000 euros), divisé en 100 parts de 10 euros chacune, entièrement libérées, numérotées de 1 à 100 et attribuées en totalité à la société VALOREM, associée unique, en rémunération de son apport en numéraire.

Le projet :

33 millions d'euros (pour 4 machines et 2 postes de livraisons) répartis entre des apports en fonds propres de 20 % et des emprunts pour 80 %.

Pas de budget prévisionnel par poste dans l'étude d'impact. **Habituellement ce document est consultable.**

Pourquoi la création d'une SARL, société d'exploitation, au capital de 1000 euros ?

Pourquoi payer pendant 20 ans une location entre 2500 et 3500€ du mégawatt installé ? Même un achat à prix d'or des parcelles serait moins coûteux. **Le bailleur reste donc responsable de son bien pendant toute la durée du bail juridiquement pour trouble de voisinage par exemple ou démantèlement en fin d'exploitation.**

Dans le cas de Vauchamps les propriétaires et exploitants suivants

Eolienne	Propriétaire(s)	Exploitant(s)	Commune	Section	Parcelle	Sect Parc
E1	Michel MAURY	Sébastien DAUTEUIL	Vauchamps	B	69	B 69
E2	Joël PINON Aimée PINON Pascal PINON	Pascal PINON Patricia PINON	Vauchamps	B	46	B 46
E3	Sylvie DEMAILLY	EARL de Sarrechamps (Sébastien DAUTEUIL Céline DAUTEUIL Nicole DAUTEUIL)	Vauchamps	B	175	B 175
E4	Sylvie DEMAILLY	EARL de Sarrechamps (Sébastien DAUTEUIL Céline DAUTEUIL Nicole DAUTEUIL)	Vauchamps	B	175	B 175
PdL 1	Michel MAURY	Sébastien DAUTEUIL	Vauchamps	B	69	B 69
PdL 2	Michel MAURY	Sébastien DAUTEUIL	Vauchamps	B	69	B 69

Tableau de maîtrise foncière

Famille MAURY-DEMAILLY + PINON propriétaires et DAUTEUIL + PINON exploitants

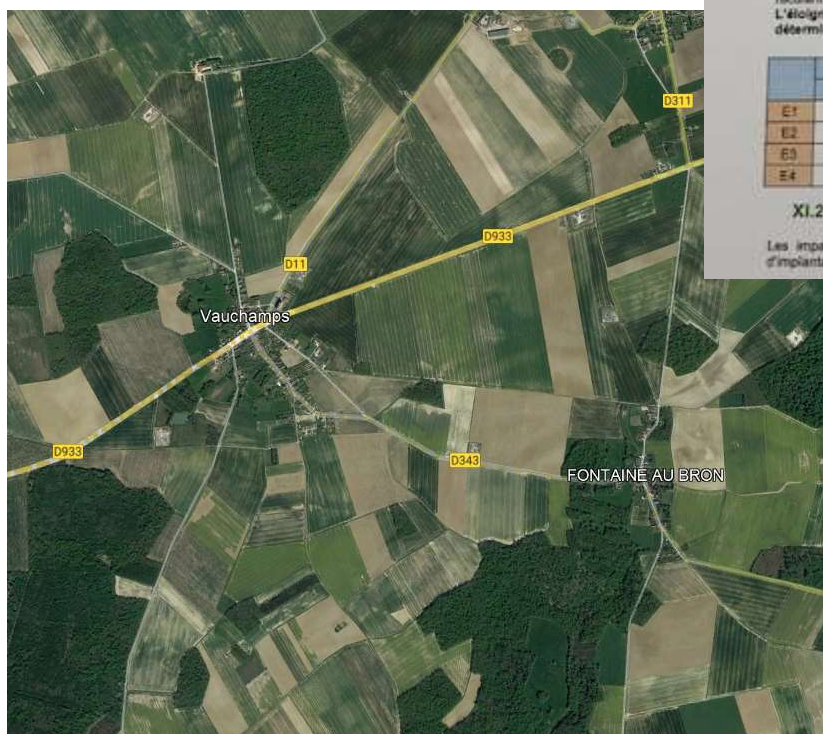
Ces 2 familles auront-elles la capacité de démanteler en cas de manquement du promoteur avec 300 000€ déposés en caisse des dépôts et consignations (pas le prix du démantèlement d'une éolienne socle compris et 95% de recyclage obligatoire comme prévu par la loi au 01/01/2024)

BIO DIVERSITÉ

Je déplore l'absence de rapport de la LPO qui est habilité à donner un avis sur l'étude d'impact et les affirmations du promoteur.

Bien dommage ou alors il n'est pas en ligne ?????

Je peux seulement constater la proximité d'espaces boisés avec des distances inférieures aux 200m préconisés.



Des mesures d'évitement et de réduction (aspects traités dans la partie XI.3.) ont été prises en reculant certaines éoliennes d'une zone de stationnement migratoire et des éléments boisés. L'éloignement des éoliennes à plus de 200 m des haies et des bois a été un élément déterminant dans le choix de cette variante à 4 aérogénérateurs :

	Lambert 93		Maïs	Bout de pale
	X	Y	Distance au bois / haie la plus proche (m)	Distance au bois / haie la plus proche (m)
E1	745671	6886340	230 m	158 m
E2	746024	6886101	265 m	193 m
E3	746372	6885702	507 m	435 m
E4	748595	6885584	485 m	413 m

XI.2. Les impacts prévisibles du projet éolien

Les impacts sont analysés sur la base du projet de pose de 4 aérogénérateurs dans la zone d'implantation de Vauchamps.

Ici nous ne sommes pas dans les grandes plaines désertiques mais dans un environnement où se succèdent champs et bois propices à la circulation de l'avifaune et des chiroptères mis en danger par des éoliennes.

Valeur mobilière des habitations

Trop hautes et trop insérées dans des zones habitées et boisées ce projet n'est pas compatible avec notre environnement et je doute que des acheteurs potentiels qui désirent vivre à la campagne pour profiter de la nature achètent avec vue éolienne, au même prix que dans un autre village préservé.

CONCLUSION

Extrait description UNESCO

« *Éléments requis en matière de protection et de gestion* »

*Le bien bénéficie d'un programme de protection complet, appliquant les outils fournis par les réglementations, les contrats, la gestion des sols et le classement patrimonial, soutenu par les législations françaises et européennes. D'autres outils renforcent ce programme ; par exemple les Aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP), ou les zones protégées en tant que secteur sauvegardé. Les délimitations de l'appellation Champagne, comprenant plus de 300 villes et villages, a été définie en tant que « zone d'engagement » dans le système de gestion. **Les communautés locales, la profession viticole et d'autres parties prenantes s'engagent, sur une base volontaire, à conserver et mettre en valeur leur paysage et leur patrimoine.** Cette zone d'engagement constitue l'environnement du bien, c'est aussi un ensemble géographique et historique cohérent, représenté par le bien et sans lequel sa valeur ne peut être comprise. Elle permet la mise en place d'une gestion étendue et assure que des mesures prises pour mettre en valeur le paysage, le patrimoine et l'environnement soient cohérentes entre elles. »*

Concernant la CCBC cette volonté de protection de notre terroir n'est pas une priorité de la plupart de ses maires et délégués.

SOCIÉTÉ - MARNE - PATRIMOINE MONDIAL Publié le vendredi 28 avril 2023

Un effet Unesco sur tout le territoire

Huit ans après l'inscription des Coteaux, Maisons et Caves de Champagne sur la liste du Patrimoine mondial de l'Unesco, le territoire a profondément changé son rapport au tourisme. Cette reconnaissance internationale a insufflé une véritable dynamique collective, reconnue par tous les acteurs.

Avec 479 machines, le département n'est devancé que par la Somme, champion toutes catégories de la « discipline » avec 747 éoliennes, [soulignent nos confrères du Courrier picard](#). Germinon, village marnais de près de 180 habitants situé entre Châlons et Fère-Champenoise, est par ailleurs la huitième commune de France à compter le plus d'éoliennes : 30. Soit environ une éolienne pour six habitants.

Leur production est-elle à l'image de leur envahissement ?

9000 éoliennes en France. **PAS DE VENT PAS DE COURANT.**

La base de notre production électrique c'est le nucléaire qui module de 60 à 80% en fonction des besoins (suivi de la production sur ECO2MIX) et en fonction du solaire et de l'éolien. Dimanche 1^{er} octobre l'éolien produisait autour de 3%. Il faut assurer avec les autres moyens de production.

Une énergie aléatoire qui défigure la France. Merci Monsieur le Commissaire Enquêteur de nous aider à protéger notre terroir par un avis défavorable.